

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Quimper, le 19 août 2022

RESTRICTIONS D'USAGE DE CONSOMMATION DE L'EAU POUR LES HABITANTS DE LA COMMUNE DE BERRIEN ET DES HAMEAUX DE « LA GARE » ET « KERSÉAC'H » SUR LA COMMUNE DE SCRIGNAC

Dans le cadre d'une rupture d'alimentation en eau potable fin juillet, la commune de Berrien a procédé à de nouvelles modalités d'approvisionnement à partir de l'ancienne carrière de Kaolin.

Un laboratoire agréé par l'ARS avait procédé à des analyses des eaux de la carrière et des eaux produites et distribuées aux habitants. Ces premiers résultats sur l'eau distribuée en date du 3 août faisaient apparaître des teneurs en arsenic à 8 µg/l qui étaient donc conformes aux limites de qualité fixées à 10 µg/l. Toutefois, à titre préventif, des restrictions d'usage avaient été décidées à la demande de l'ARS en demandant à la population de ne pas consommer l'eau distribuée et de ne pas l'utiliser pour le lavage des fruits et légumes. Des palettes d'eau embouteillée ont été mises à disposition de la population par la mairie.

Les résultats des analyses des prélèvements effectués le 11 août traduisent une concentration plus importante qui s'élève à 17 µg/l.

En présence d'arsenic à des teneurs supérieures à 13 µg/litre, la réglementation prévoit que la population ne peut utiliser l'eau du réseau public pour les usages alimentaires.

Contact presse Bureau de la communication interministérielle

Tél : 02 98 76 29 51 / 02 98 76 29 66
Mél : pref-communication@finistere.gouv.fr

Dans l'attente de disposer d'une solution technique pérenne permettant de produire 400 m³/jour, et au vu de la non-conformité de l'eau distribuée et du risque de pollution du puit de captage, un arrêté préfectoral vient confirmer et renforcer les restrictions d'usage :

- Ne pas boire l'eau du robinet
- Ne pas utiliser l'eau pour laver les fruits et légumes.
- **En sus de ces restrictions décidées précédemment, il est aussi demandé de ne pas l'utiliser pour la cuisson des aliments.**

L'ensemble des autres usages de l'eau n'est pas restreint (hygiène corporelle, linge, sanitaires, vaisselle, etc.)

Par ailleurs, la population est invitée à réduire sa consommation d'eau.

La commune de Berrien alimente également en eau 2 hameaux de la commune de **Scrignac** : « **La Gare** » et « **Kerséac'h** ». Les dispositions ci-dessus concernent également les habitants de ces 2 hameaux.

Une nouvelle analyse de l'eau va être opérée lundi 22 août.

Contact presse

Bureau de la communication interministérielle

Tél : 02 98 76 29 51 / 02 98 76 29 66
Mél : pref-communication@finistere.gouv.fr